

La lutte contre le blanchiment

DURÉE :

- 1 Jour – 7h.

PRÉ-REQUIS :

- Aucun

OBJECTIFS :

- Bien connaître le dispositif légal et réglementaire antiblanchiment et ses applications concrètes aux professionnels de l'immobilier
- Permettre aux professionnels de l'immobilier d'apprécier en fonction de l'opération envisagée le degré de risque de blanchiment et s'en prémunir

PUBLIC :

- Tous professionnels de l'immobilier, agents immobiliers, négociateurs de la vente intervenant auprès d'une clientèle française ou étrangère pour des biens immobiliers situés en France ou à l'étranger

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Réflexions de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous la forme de brainstorming
- Auto diagnostic du stagiaire : Bilan des points forts et repérage des points faibles.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluations, des mises en situation et des jeux pédagogiques.

Ackware
Centre de formation
Informatique - Développement Personnel - Santé



ACKWARE VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS
PROJETS DE FORMATION ET VOUS APPORTE SON EXPERTISE
POUR VOTRE TOTALE SATISFACTION



La lutte contre le blanchiment

PRÉAMBULE

- L'actualité du sujet, la synthèse des rapports officiels récents
- La dimension nationale et internationale de la lutte contre le blanchiment d'argent
- Un constat : les professionnels de l'immobilier sont particulièrement et de plus en plus souvent concernés par
- le dispositif anti-blanchiment. C'est donc un cadre juridique, administratif et judiciaire que ces professionnels ne peuvent pas ignorer

I – Les textes de base et leurs applications aux professionnels de l'immobilier

- Textes français en matière de lutte contre le blanchiment
- Le Code Monétaire et Financier
- Les obligations légales et leurs sanctions en matière de lutte contre le blanchiment
- La cellule de renseignement financier national.
- Les contrôles et sanctions :
- Textes de la Communauté Economique Européenne
- Autres textes ayant une source internationale

II – Les obligations de déclaration dans le cadre de la lutte anti-blanchiment

- Qui doit déclarer et dans quels cas ?
- Comment et quand déclarer ?
- La protection du déclarant
- Cas particuliers des cas de fraude fiscale
- Les formulaires de déclaration

III – Cas réels et pratiques illustrant la lutte contre le blanchiment, appliqués aux activités immobilières

- Illustrations de l'application aux professionnels de l'immobilier de la législation en matière de lutte contre le blanchiment
- Typologie particulière au blanchiment en matière d'opérations immobilières
- Synthèse d'informations chiffrées et statistiques
- Jurisprudence et recommandations en la matière

IV – Les organismes et administrations engagés dans la lutte contre le blanchiment et leurs relations avec les professionnels de l'immobilier

- Au niveau français
- TRACFIN
- Les administrations financières
- Les autorités judiciaires
- Les services de police judiciaire

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

L'échelon international

- La « Financial Intelligence Units Platform » et la « Financial intelligence Units Net »
- Le GAFI
- Le Groupe EGMONT
- Les coopérations bilatérales et accords de coopération internationale
- Le montage